

**Note sur la campagne d'attribution
des contrats doctoraux 2020**

Dépôt des dossiers de candidature

La campagne d'attribution des contrats doctoraux par l'École Doctorale 624 s'inscrit dans le cadre du décret n°2016-1173 du 29 août 2016 modifiant le décret n°2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche (notamment son article 2) et de l'arrêté du 29 août 2016 fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel, consultables sur Legifrance.gouv.fr. Les candidat-es peuvent également se référer à <https://doctorat.u-paris.fr/>
Par décision du Conseil de l'ED du 9 mars 2020, les modalités de soumission des dossiers sont fixées de la façon suivante :

- Chaque **unité de recherche constitutive de l'ED** fait remonter à l'ED la **liste de ses candidatures**, sans limite de nombre, au plus tard le **lundi 6 juillet 2020, 12h**.
- Le Bureau de l'ED se prononce sur la recevabilité et l'admissibilité des candidatures, en tenant compte notamment de la complétude des dossiers déposés dans les délais par les candidat-es et des contraintes liées à la tenue des auditions. Le nombre de candidat-es auditionné-es par chaque commission (en une journée) sera de trois fois le nombre de CD alloués à chaque commission, et au maximum de 20 personnes. Le cas échéant, le Bureau devra écarter les dossiers excédentaires et s'appuiera pour ce faire sur le **classement sans ex aequo fourni par les unités de recherche au plus tard le lundi 6 juillet 2020, 17h**.

Les candidat-es feront parvenir leurs dossiers de candidature à l'ED au plus tard le **lundi 6 juillet 2020 – 12h**, (délai de rigueur) en format PDF par courriel : ed624.sds@u-paris.fr. Ces dossiers devront être complets et contenir les pièces indiquées ci-dessous. Tout dossier incomplet ne sera pas recevable.

Contact Département SdS 1 : Jérôme Brocheriou, jerome.brocheriou@u-paris.fr

Contact Département SdS 2 : Sarah Rahmani, sarah.rahmani@u-paris.fr

Les candidat-es envoient deux fichiers PDF :

Fichier A – Le dossier de candidature comportant les pièces suivantes, réunies en un document PDF unique, et dans l'ordre suivant :

- * la "fiche synthétique" dûment remplie, indiquant notamment le nom de la directrice ou du directeur de thèse, ainsi que le nom de l'unité de recherche concernée (obligatoires) ;
- * le projet de recherche détaillé (10 pages max.) comportant le projet scientifique, l'état de l'art, les questions soulevées, les méthodes et terrains de recherche (dont la faisabilité et les éventuelles questions éthiques soulevées), les collaborations envisagées, le calendrier prévisionnel de recherche, la bibliographie ;
- * un CV détaillant le parcours de formation, les expériences de recherche, les mémoires réalisés ;
- * les relevés de notes et de réussite de la première année de Master (M1) et de la deuxième année de Master (M2). Les candidat-es actuellement inscrit-es en M2 fourniront une attestation de soutenance et un relevé de notes (éventuellement provisoires) au plus tard la veille de l'audition ;
- * une lettre argumentée d'appréciation du projet par la directrice ou le directeur de thèse pressenti-e, obligatoirement contresignée par la directrice ou le directeur de l'unité de recherche concernée ;
- * une synthèse du mémoire de Master 2, indiquant la problématique, la méthodologie, le plan, la bibliographie et les résultats (en 2-10 pages max., hors bibliographie).

Fichier B – Le seul "projet de recherche" anonymisé, sans éléments d'identification possible du/de la candidat-e, de l'unité de recherche ou du/de la directeur-riche de thèse.

Indications concernant le déroulement de la procédure de sélection

Par décision du Conseil de l'ED du 9 mars 2020, deux commissions d'attribution des contrats doctoraux (correspondant aux périmètres respectifs des départements SdS 1 et SdS 2 de l'ED 624) siégeront en parallèle et auditionneront les candidat-es. L'audition aura lieu le **jeudi 16 juillet 2020** toute la journée en visioconférence (ou en présentiel si les conditions le permettent). L'ordre de passage sera déterminé une semaine à l'avance, en même temps que seront envoyées les convocations.

Chaque commission est composée des directeur-rices d'unités de recherche (ou d'un-e représentant-e HDR par unité de recherche) et de membres extérieurs du conseil de l'ED :

- la commission 1, présidée par Patrick Farges et Antoine Rebérioux, regroupe les membres des 7 unités de recherche du département SDS 1 (sociologie, anthropologie, philosophie) et 3 membres extérieurs ;
- la commission 2, présidée par Laurence Simmat-Durand et Marie-Anne Dujarier, regroupe les membres des 8 unités de recherche du département SDS 2 (histoire, civilisation, géographie, économie, architecture) et 2 membres extérieurs.

NB : Ne peuvent siéger des représentant-es d'unités de recherche présentant des candidat-es aux contrats doctoraux.

L'ensemble des membres de chaque commission participe au vote. Les membres du Bureau de l'ED 624 animent les réunions, mais ne participent pas au vote. Un-e représentant-e doctorant-e, membre élu-e du conseil de l'ED, assiste à chacune des commissions, en qualité d'observateur-riche, sans droit de vote ni participation à la délibération.

Chaque commission appuie son travail sur deux rapports. Le premier est le rapport motivé du/de la directeur-riche de thèse (d'une page environ), joint avec le fichier A du dossier de candidature. Le second rapport (de même longueur) est externe à l'unité de recherche concernée ; il est demandé par le bureau de l'ED 624 à un-e collègue HDR. La réunion de désignation des rapporteurs par le bureau est fixée au mardi 7 juillet 2020. Les rapports devront être retournés à l'ED au plus tard le mercredi 15 juillet 2020, 14h.

Chaque commission auditionne les candidat-es et produit un classement. Les listes principales (non ordonnées, par ordre alphabétique) et les listes complémentaires (ordonnées par rang) sont validées par les deux commissions réunies en délibération finale.

NB : L'ED 624 dispose en 2020 de 10 contrats doctoraux (5 à attribuer par la commission 1 ; 5 à attribuer par la commission 2).

Le bureau de l'ED 624

Laurence Simmat-Durand, Patrick Farges, Marie-Anne Dujarier, Antoine Rebérioux.